

CORONAVIRUS : L'ESSENTIEL

PRECONISATIONS GENERALES



Assurer les mesures d'hygiène standard (disponibilité de savon et de serviettes en papier pour le séchage des mains, poubelles dédiées)

Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique

Prévoir, si possible, des masques et des gants pour les salariés qui pourraient être en contact avec des personnes présentant des symptômes (SST...)



Port de masque privilégié pour les personnes :

- Présentant des symptômes ou en contact avec des personnes les présentant ;
- De retour des zones d'exposition à risque ou en contact avec des personnes de retour de ces zones.

VIS A VIS DES SALARIES

Reporter tout déplacement non strictement nécessaire dans les zones particulièrement touchées par le coronavirus (Chine, Corée du Sud, Singapour, Italie etc.)

En cas de déplacement impératif, gérer le retour du salarié



- ⇒ Dans les 14 jours suivant le retour, respecter les préconisations du ministère (surveiller sa température, porter un masque, se laver les mains, réduire les activités non indispensables et dans des lieux avec des personnes fragiles)
- ⇒ En cas de fièvre, toux ou difficulté à respirer : contacter le 15

L'entreprise peut instaurer pour ses salariés **un système de quarantaine** en envisageant du télétravail ou une suspension de contrat de travail avec maintien de rémunération.

VIS A VIS DES CLIENTS ET FOURNISSEURS

Repousser la venue de clients et fournisseurs ayant séjourné dans les zones d'exposition à risque.

VIS A VIS DES COLIS PROVENANT DES ZONES A RISQUE

Le virus ne résiste en effet que quelques heures sur les « surface inertes sèches » et les mesures d'hygiène standard (lavage des mains, nettoyage de surfaces) sont efficaces.



Mise en quarantaine des colis provenant de zones à risque proches de la France (ex: Italie)

Transporteurs ayant transité par des zones d'exposition à risque : protocole spécifique de déchargement